

## Charte des droits et des libertés de la personne accueillie

Une charte est un document.



Ce document rassemble les lois.  
Les lois me protègent.



## La loi dit que :

### Article 1. Principe de non-discrimination

La discrimination : c'est rejeter quelqu'un qui est différent.  
C'est interdit.



Je dois être respecté comme je suis.  
J'ai le droit que quelqu'un m'accompagne et m'aide  
quelques soient :

- mes origines
- mon âge
- mon handicap
- mes choix politiques, religieux et amoureux.



### Article 2. Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté

Le SAVI me propose un projet d'accompagnement individualisé.  
Le projet d'accompagnement individualisé est un document.  
Ce document dit :

- ce que j'ai fait
- ce que j'ai envie de faire
- ce que le SAVI fait pour m'aider.



Je construis mon projet avec l'équipe.  
Le projet répond à mes besoins et à mes attentes.



### Article 3. Droit à l'information

Je dois être informé de mes droits.

A mon arrivée au SAVI, le directeur doit me donner 4 documents :

- la charte des droits et libertés
- le livret d'accueil
- le règlement de fonctionnement
- le contrat de séjour.

J'ai le droit d'avoir des explications :

- sur mon accompagnement.
- sur mon dossier administratif et médical.

### Article 4. Principe de libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Je dois participer à l'écriture de mon projet.

Je peux participer en exprimant mon choix et en donnant mon avis.

Je dois être d'accord avec mon projet.

Mon projet doit correspondre à mes envies.

Quand je choisis, il faut m'expliquer ce qui va arriver.

Je peux être aidé par mon représentant légal

ou être accompagné par une personne que j'ai choisie.

Mon représentant légal est mon tuteur.

Mon curateur peut m'accompagner.

### Article 5. Droit à la renonciation

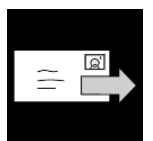
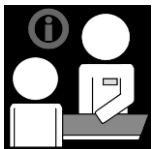
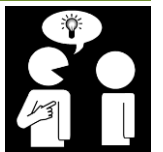
La renonciation c'est quand je dis : je veux arrêter.

Je peux demander à changer mon projet seul ou avec mon représentant légal .

Je dois écrire une lettre au directeur du SAVI.

Le directeur me reçoit avec mon représentant légal ou une personne de mon choix.

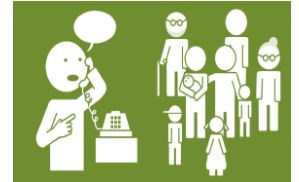
Nous décidons ensemble s'il faut changer mon projet.



## Article 6. Droit au respect des liens familiaux

Le SAVI doit m'aider à être bien avec ma famille et mes amis si je le veux.

Le SAVI doit m'aider à garder le lien avec ma famille et mes amis si je le veux.



## Article 7. Droit à la protection

J'ai le droit d'être protégé.

J'ai le droit à la sécurité.

J'ai le droit d'être soigné.

J'ai le droit d'être nourri correctement.

L'équipe du SAVI garde le secret sur les informations me concernant. C'est la confidentialité.



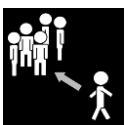
## Article 8. Droit à l'autonomie

L'autonomie c'est faire des choses seul.

Selon mon projet d'accompagnement individualisé et le règlement de fonctionnement du SAVI :

- j'ai le droit d'aller dehors et de faire des sorties
- j'ai le droit d'avoir mes objets
- j'ai le droit d'acheter ce que je veux avec mon argent.

Le SAVI doit m'aider à rencontrer d'autres personnes.



## **Article 9. Principe de prévention et de soutien**

Mon projet doit m'aider à être bien.

Le SAVI doit faciliter mon choix des personnes qui m'accompagnent.

Si je suis malade ou gravement malade, ma religion doit être respectée.



## **Article 10. Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie**

J'ai des droits civiques.

Le droit civique c'est par exemple le droit de vote.

Je peux m'intéresser à ce qui se passe dans le monde.

J'ai le droit de savoir.

J'ai le droit d'apprendre.

J'ai le droit de donner mon avis.



## **Article 11. Droit à la pratique religieuse**

Je peux choisir une religion.

Je peux faire les choses que ma religion demande.

Je dois respecter les autres religions et les règles du SAVI.



## **Article 12. Respect de la dignité de la personne et de son intimité**

Les personnes qui m'entourent doivent respecter :

- qui je suis
- comment je suis
- ma vie amoureuse
- mon corps.



Document réalisé en facile à lire et à comprendre par Dorian, Nicolas, Anne-France, Yordan et Sabine.

